Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDCAR/2017-485** **01/06/2017**

Date de mise en application : 01/06/2017
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/06/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidature : 1 poste de gestionnaire des aides FEADER (DAAF Guyane).

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guyane :

1 poste de gestionnaire des aides FEADER (catégorie B).
Poste n° 58491 – Poste vacant.

Date limite de candidature : 30 juin 2017

La sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération

Noémie LE QUELLENEC

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Guyane
BP 5002 – 97305 Cayenne cedex

Service Economie Agricole et Forestière
Gestionnaire des aides FEADER :
Installation, transmission et modernisation des exploitations.

<table>
<tr><td colspan="3">N° du poste : 58491
Catégorie : B</td></tr>
<tr><td>Poste vacant</td><td colspan="2">Cotation part fonction PFR :</td></tr>
<tr><td>Présentation de l'environnement professionnel</td><td colspan="2">Les missions de la DAAF sont très variées en Guyane. Ce service déconcentré du MAAF compte quatre-vingt-dix agents, répartis en 8 services opérationnels dont le Service d'Economie agricole et forestière (SEAF) qui compte 15 agents. Le SEAF comporte les 3 cellules suivantes : filières agricoles, exploitations agricoles et forêt/bois.
En matière de gestion des aides publiques agricoles, le SEAF est le lieu de retrait et de dépôt, d'instruction des dossiers de demandes d'aides, et l'interlocuteur administratif principal auprès des agriculteurs et exploitants forestiers (éligibilité aux aides, suites données aux contrôles, informations concernant les paiements …). Le SEAF est aussi la cheville ouvrière pour l'évaluation des politiques publiques et dans la définition des nouvelles politiques agricoles et forestières locales, le suivi ou l'accompagnement des projets de développement agricole et forestier.</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td colspan="2">En appui au technicien chef, le technicien a pour rôle principal de mettre en œuvre, instruire et gérer les dossiers de demande de subventions qui relèvent, pour l'essentiel, du deuxième pilier de la PAC (Programme de Développement Rural de la Guyane) et des aides nationales tel que le dispositif AITA (accompagnement de l'installation et transmission en agriculture). Il aura, notamment, en charge la mise en oeuvre des mesures d'installation, transmission et modernisation des exploitations au sein de la cellule exploitations agricoles.
Il travaillera en binôme et sera amené à réaliser des contrôles sur place.</td></tr>
<tr><td>Description des missions à exercer ou des taches à exécuter</td><td colspan="2">– Appui aux bénéficiaires pour la constitution des dossiers de demande d'aide,
– Appui à l'élaboration des conventions,
– Traitement / gestion des dossiers de demande de subventions,
– Actualisation de tableaux de bord de suivi des fonds.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">– Services de l'Etat et établissements publics : Ministère chargé de l'agriculture, Ministère des Outre-Mer, ASP, etc.
– Autres partenaires institutionnels et collectivités : Chambre d'agriculture, Collectivité Territoriale de Guyane, etc.
– Représentants des organisations professionnelles agricoles.</td></tr>
<tr><td>Compétences liées au poste</td><td>Savoirs

– Connaissance du monde agricole,
– Connaissance des fondamentaux de la réglementation agricole,
– Bonne connaissance des outils informatiques, en particulier de la bureautique (Word, Excel).
– La connaissance de l'outil informatique OSIRIS serait appréciée, de même que celle du fonds européen : Feader.</td><td>Savoir-faire

– Rigueur / Organisation
– Autonomie et capacité à prendre des initiatives
– Capacités d'analyse et de synthèse
– Capacités rédactionnelles
– Qualités relationnelles pour l'accompagnement des bénéficiaires</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Bernard LYONNAZ-PERROUX, chef du SEAF - Tel : 05 94 29 63 11
Email : bernard.lyonnaz-perroux@agriculture.gouv.fr ;

Sébastien HOARAU – Chef de la cellule exploitations agricoles - Tél. : 0594.29.63.34
Email : sebastien.hoarau@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>